

A.G.O



**6^{ème} session de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse Régionale
de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)**

Lomé, le 27 mars 2017

Titre du Dossier : PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Résolutions	Point de l'ordre du jour																					
<p>Première résolution :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et les rapports des Commissaires aux Comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend acte du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en application des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 30 janvier 2014 ; - approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avec un résultat net bénéficiaire de 138 598 139 FCFA ; - donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission ; et - affecte le bénéfice de l'exercice 2016 comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Libellés</th> <th style="text-align: center;">Montants</th> <th style="text-align: center;">Réf.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">138 598 139</td> <td style="text-align: center;">A</td> </tr> <tr> <td>Affectation à la réserve légale (15% du Résultat Net)</td> <td style="text-align: right;">20 789 721</td> <td style="text-align: center;">B= A x 15%</td> </tr> <tr> <td>Affectation à la réserve spéciale (5% du Résultat Net)</td> <td style="text-align: right;">6 929 907</td> <td style="text-align: center;">C= A x 5%</td> </tr> <tr> <td>Affectation au report à nouveau</td> <td style="text-align: right;">110 878 511</td> <td style="text-align: center;">D= A - B- C</td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau au 31 décembre 2016</td> <td style="text-align: right;">1 214 029 637</td> <td style="text-align: center;">E</td> </tr> <tr> <td>Nouveau report à nouveau après affectation</td> <td style="text-align: right;">1 324 908 148</td> <td style="text-align: center;">F=D+E</td> </tr> </tbody> </table>	Libellés	Montants	Réf.	Bénéfice de l'exercice	138 598 139	A	Affectation à la réserve légale (15% du Résultat Net)	20 789 721	B= A x 15%	Affectation à la réserve spéciale (5% du Résultat Net)	6 929 907	C= A x 5%	Affectation au report à nouveau	110 878 511	D= A - B- C	Report à nouveau au 31 décembre 2016	1 214 029 637	E	Nouveau report à nouveau après affectation	1 324 908 148	F=D+E	<p>1.1, 1.2, 1.3, 1.7 & 1.8</p>
Libellés	Montants	Réf.																				
Bénéfice de l'exercice	138 598 139	A																				
Affectation à la réserve légale (15% du Résultat Net)	20 789 721	B= A x 15%																				
Affectation à la réserve spéciale (5% du Résultat Net)	6 929 907	C= A x 5%																				
Affectation au report à nouveau	110 878 511	D= A - B- C																				
Report à nouveau au 31 décembre 2016	1 214 029 637	E																				
Nouveau report à nouveau après affectation	1 324 908 148	F=D+E																				
<p>Deuxième résolution :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, conformément à l'article 430 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, approuve les conventions ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention entre la BOAD et la CRRH-UEMOA relative à la poursuite de la mise à disposition de facilités ; - convention entre la CRRH-UEMOA et BOAD TITRISATION S.A, filiale de l'Administrateur BOAD ; 	<p>1.4</p>																					

<p><u>Troisième résolution :</u></p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles des membres du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA.</p>	1.5
<p><u>Quatrième résolution :</u></p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration,</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorise, l'émission d'obligations par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UEMOA à concurrence de quarante milliards (40.000.000 000) de FCFA pour l'exercice 2017 ; • délègue tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et l'émission d'obligations dans le cadre de l'emprunt obligataire autorisé, ceci dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, et à la constitution des sûretés y afférentes. 	2
<p><u>Cinquième résolution :</u></p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en charge par la CRRH-UEMOA des frais de voyages, transport, hébergement, restauration des Administrateurs occasionnés par les réunions et déplacements organisés par la société dans le cadre des sessions du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Engagements ; - l'allocation de la somme annuelle de dix- sept millions (17.000.000) Francs FCA aux Administrateurs à titre d'indemnités de fonction pour l'exercice 2017 ; - l'allocation de la somme de deux cent mille (200.000) Francs CFA par réunion, à titre d'indemnités individuelles, aux Administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Engagements de la CRRH-UEMOA, Administrateurs et non Administrateurs. 	4.
<p><u>Sixième résolution :</u></p> <p>L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.</p>	5.